

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU-H

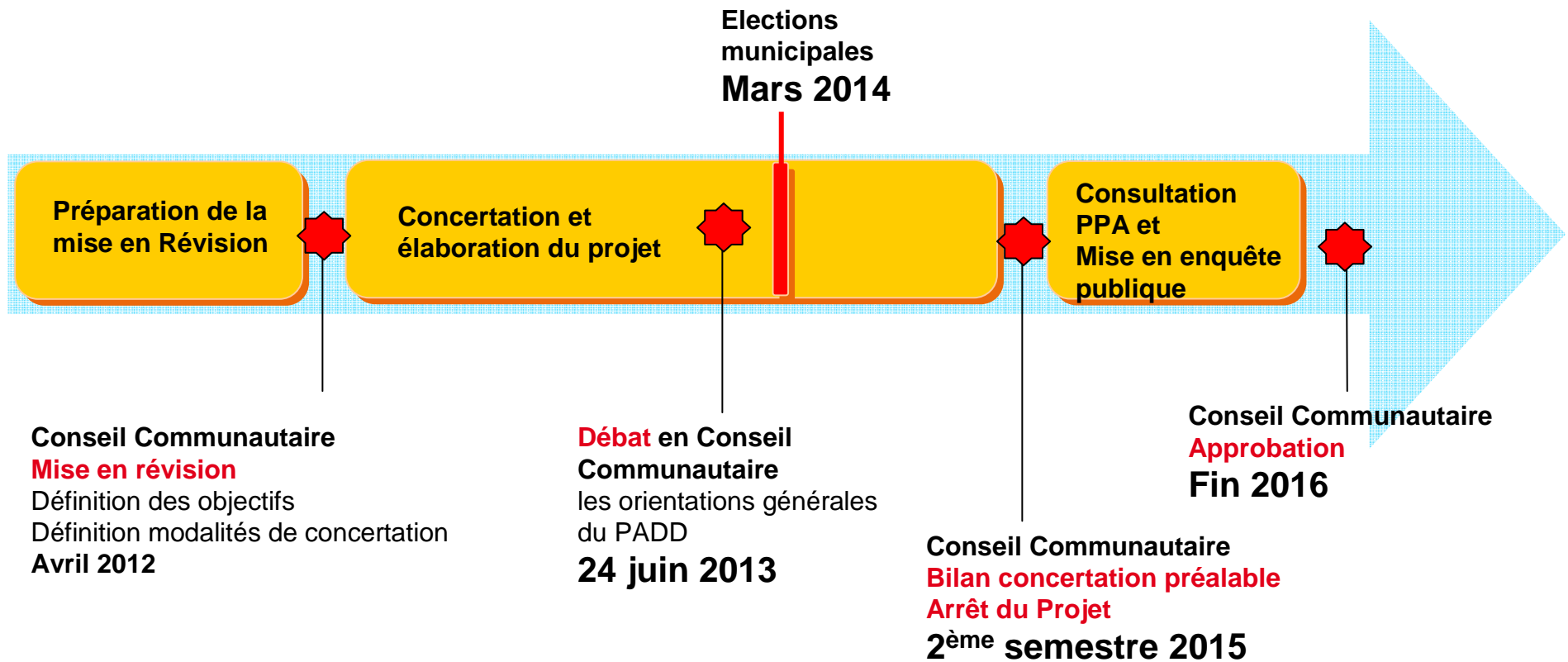
Club du développement durable
14 novembre 2013 – 9h /12h Mairie de Saint Priest

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU-H



Etat d'avancement de la procédure



Conseil de communauté du 24 juin 2013: débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU-H

- Débat sans vote au sein du conseil de communauté en application de l'article L123-9 du code de l'urbanisme.
- Ces orientations doivent ensuite être soumises, conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme et à l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales, à un débat au sein des conseils municipaux et d'arrondissements des communes membres de la Communauté urbaine de Lyon.



Des orientations construites dans une démarche très large de concertation

- Elus communaux
- Grand public (49 réunions publiques / environ 4 000 participants)
- Professionnels de l'immobilier et de l'Habitat
- Personnes Publiques Associées
- Instances de participation citoyenne



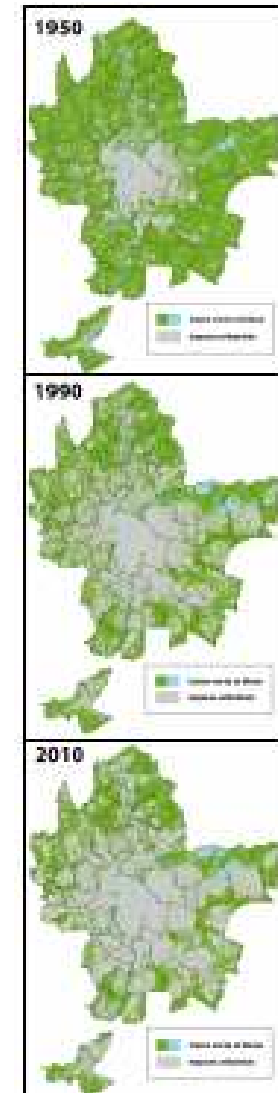
Que retenir de cette très large démarche de concertation?

- La mobilité et les déplacements
- L'habitat
- La nature en ville
- La qualité urbaine et patrimoniale
- L'économie en ville
- L'impact des grandes infrastructures sur le territoire

Pour assurer la transition vers un autre mode de développement

- Le PLU-H doit s'adapter aux lois Grenelle et aux lois relatives à l'habitat
- Le PLU-H concrétise le projet porté par le Schéma de Cohérence Territoriale
- Le PLU-H territorialise les orientations des politiques publiques
- Le PLU-H doit répondre aux nouveaux enjeux de société et à l'évolution du contexte local

 **Le PLU-H se fixe un nouveau cap**



1... Le défi métropolitain

Développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable.

- Favoriser l'économie d'excellence et la métropole des savoirs
- Conforter l'offre commerciale, les grands équipements et l'hébergement touristique participant au rayonnement métropolitain
- Faire rayonner l'agglomération à partir de grands projets urbains et économiques
- Développer l'agglomération en synergie avec l'accessibilité métropolitaine et les réseaux d'information
- Développer un cadre de vie attractif en s'appuyant sur le patrimoine naturel et bâti remarquable



2... Le défi économique

Soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois.

- Garantir les capacités de développement et de renouvellement des zones d'activités économiques dédiées.
- Favoriser le maintien et le développement des activités économiques diversifiées « dans la ville »
- Favoriser la lisibilité et la visibilité de l'offre tertiaire
- Organiser un développement commercial équilibré et durable
- Accompagner et valoriser l'activité agricole périurbaine
- Favoriser une plus grande densité, qualité et intégration environnementale des sites d'accueil économiques



3... Le défi de la solidarité

Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants.

- Soutenir une offre de logements importante
- Diversifier la production de logements neufs, en taille et en gamme de prix selon un principe de mixité sociale
- Faciliter l'accès et les parcours résidentiels des ménages dans les logements existants
- Favoriser la réhabilitation et l'adaptation du parc de logements
- Répondre aux enjeux environnementaux en intégrant la dimension sociale
- Organiser la gouvernance locale de la politique de l'habitat



4... Le défi environnemental

Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

- Aller vers une organisation urbaine et des mobilités plus économes d'espace et d'énergie, limitant les gaz à effet de serre.
- Développer l'agglomération en faisant projet avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville.
- Aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines, et offre de services et d'équipements.
- Améliorer la prise en compte de la sécurité et de la santé dans l'organisation du développement urbain.
- Promouvoir un développement urbain économe de ses ressources en eau et en matériaux, et limitant la production de déchets

